
Nombre de membres

Séance du 26 mai 2021

en exercice: 23

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 21

Sont présents: Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Bruno ANIEN, Catalina BERIOT, Paul GRAND, Jean Philippe HIDALGO, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Christine TIGNOL, Stéphane GYBELY, Jean François VORMS, Isabelle MINGORANCE, Olivia FORNOUS NOYÉ, Stéphanie FORCADA, Stéphanie MANNINO, Nicolas BARDETIS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Mélanie IGLESIAS

Votants: 23

Représentés: Raphaël ROS par Patrick GOT, Johanna MARIN par Mélanie IGLESIAS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Bruno ANIEN

OBJET : Choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal et la réfection des cours de tennis

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a décidé de lancer la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal. Ce complexe comprendra notamment des vestiaires, des salles pour les associations sportives, un lieu de convivialité, une tribune de 200 places environ mais également un local destiné au Point jeunes et la réfection des cours de tennis.

Afin de réaliser cet investissement, une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre. Un marché à procédure adaptée concernant les prestations de services inférieures à 214 000€ HT a été publié du 16 avril au 7 mai 2021. 13 dossiers ont été retirés via la plateforme achatspublics.com et 3 offres ont été déposées.

Suite à l'analyse des offres et l'application des critères de notation (prix et valeur technique) le classement obtenu est le suivant (en raison de la pondération appliquée la note la plus basse est classée première)

	Offre HT	Note prix	Valeur tech.	Note finale	Classement
Archi concept	90 200.00	0.262	0.13	0.392	1
JC Kaiser	106 750.00	0.310	0.17	0.480	2
ML Architecture	112 750.00	0.327	0.22	0.547	3

Le Maire propose de retenir l'offre du cabinet Archi Concept

Le Conseil oui l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- DE RETENIR l'offre du cabinet Archi Concept pour la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le stade municipal et la réfection des cours de tennis
- D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette consultation.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat avec la société « Voisins vigilants »

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité de souscrire une convention de partenariat avec la SAS « Voisins vigilants ». Cette entreprise a mis en place un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en et en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage au travers d'une interface web à laquelle la commune peut souscrire moyennant un abonnement de 1200€ TTC par an.

Le Maire propose de signer cette convention pour une durée d'un an tacitement reconductible trois fois pour une durée d'un an à chaque fois.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'AUTORISER le Maire à signer avec la société « Voisins vigilants » une convention de partenariat moyennant un abonnement annuel de 1200€ TTC

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement 2021 aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée procéder à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations selon la répartition proposée ci-dessous

Associations	Subventions 2021
*Académie Geckos catalans	4 000
Aire Nou de Bao	550
*Amicale du personnel communal	1 500
*Amicale jeunes sapeurs-pompiers	200
*Association communale de chasse	300
*Bao Cultural	250
*B.A.O. Cyclisme	650
*Baho Form	1 000
*Baho Pézilla Football Club	4 500
*Baho Rétro	400
*Cercle Sabine	200
*Chorale Chante Baho	250
*Club du 3eme âge	300

*Club Photo	200
*Collège du Riberal	200
*Comité de la Saint Jean	3 500
*Coopérative scolaire maternelle	1 700
*Coopérative scolaire primaire	2 400
*Dance Country	250
*Élément Terre	250
*Entente de la Tet	750
*Fil en Aiguille	200
*La Bressola	500
*Le temps d'un ronron	750
*Passion et Loisirs	250
*Penya dels dragons	250
*Plein sud Animation	200
*PMCV	200
*Prévention Routière	250
*Racing Club Baho XIII	7 000
*Secours catholique	150
*Souvenir Français	200
*Tae Kwon Do	750
*Tennis Club Baho	750
*Yoga Vitalité Baho	150
*Zest	500
TOTAL	35 450€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour (Stéphanie FORCADA et Nicolas BARDETIS ne participent pas au vote).

- D'ATTRIBUER selon la répartition ci-dessus les subventions de fonctionnement aux associations

- DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal 2021

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Avis sur le projet de centrale solaire Al Bosc à St Estève déposé par la société Total Quadran

M. le Maire informe l'assemblée que la société Total Quadran a déposé un dossier de permis de construire pour la création d'une centrale solaire dite Al Bosc à St Estève . Au titre de l'étude d'impact, les services de l'Etat sollicite l'avis des communes limitrophes dont BAHO.

Le parc photovoltaïque d'une puissance totale d'environ 2750kwc sera composé d'environ 6 708 modules sur une surface globale clôturée de 3.3hectares.

Les élus ont pris connaissance du dossier de présentation du projet

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de centrale solaire dite Al bosc déposé par la société Total Quadran sur la commune de Saint Estève

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH 466, AH 467 et AH 468

M. le Maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées AH465, AH466, AH467 et AH468 aujourd'hui propriété de l'association syndicale du lotissement le Grapissé. Ces parcelles sont situées rue et impasse des Carignans.

Ces acquisitions seraient conclues moyennant un euro symbolique.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles AH465, AH466, AH 467 et AH 468 moyennant un euro symbolique
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces et actes authentiques afférents à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil de la mise en vente d'une parcelle de terrain cadastrée AO59 située Chemin de la Deveze. Le Maire explique que cette parcelle en zone agricole d'une surface de 6 099m2pourrait être un lieu propice à la création de jardins familiaux. Il propose au Conseil de contacter le vendeur et de lui faire une offre d'achat ou de saisir au besoin la SAFER.